



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

**Inetum**

Juillet 2024

## Licenciements économiques déguisés ? Une préoccupation majeure

**Solidarité - Les syndicats actifs auprès des salariés et inquiets de la situation présentée ci-dessous ont décidé de faire « UNE DECLARATION » commune.**

L'inquiétude des salariés grandit face à la multiplication des licenciements et départs forcés au sein d'Inetum. Des salariés de tous les domaines de métier, y compris les consultants en intercontrat, sont touchés par ces départs. Les retours alarmants que reçoivent **nos organisations syndicales** soulignent l'urgence d'une action immédiate pour résoudre cette situation préoccupante. Cette situation est préoccupante d'une part parce que les départs sont anormalement nombreux (sur toute la France) mais aussi par l'utilisation par certains managers de certaines pratiques illégales.

### Les licenciements forcés : une pratique croissante

La pratique des licenciements forcés semble prendre de l'ampleur chez Inetum. Ces licenciements, souvent réalisés sans préavis, sans justification suffisante et pour des raisons mensongères, laissent les salariés dans une situation de précarité et d'incertitude. Cette tendance inquiétante ne se limite pas à un secteur précis ou à un type de poste spécifique ; elle touche tous les niveaux de l'entreprise.

Les consultants en intercontrat sont particulièrement vulnérables. En période d'intercontrat, ces professionnels se retrouvent sans mission spécifique, ce qui les expose davantage aux décisions de licenciement arbitraires. Pourtant, leur expertise et leur disponibilité sont essentielles pour répondre aux besoins futurs de l'entreprise. Les licencier de manière indélicade, sans motif valable, non seulement nuit à leur carrière, mais prive également l'entreprise de compétences précieuses.

### Des témoignages alarmants

Nos organisations syndicales rapportent des cas de licenciements qui se multiplient à un rythme alarmant. Ces témoignages montrent une tendance inquiétante où les droits des salariés ne sont pas respectés. Les processus de licenciement manquent souvent de transparence, et les motifs invoqués sont parfois flous ou injustifiés. **Cette situation crée un climat de peur et d'incertitude au sein de l'entreprise, affectant la motivation et la productivité des employés restants.**

### Cette situation ne concerne pas uniquement les salariés de l'entreprise en intercontrat.

Il est crucial de noter que ce problème ne se limite pas aux consultants. Tous les secteurs de notre société sont touchés par ces pratiques de licenciement. Nos élus rapportent des cas de salariés contraints de quitter leur poste de manière précipitée, souvent sans possibilité de défense adéquate.

### Les revendications de nos organisations syndicales

Face à cette situation alarmante, les organisations syndicales diffusant cet article unissent leur voix pour demander des explications et des mesures correctives immédiates. Il est impératif que la direction de l'entreprise prenne conscience de l'ampleur du problème et s'engage à rétablir un climat de confiance et de respect des droits des salariés. Les organisations syndicales diffusant cet article demandent à la direction de mettre immédiatement fin à ces pratiques et ces départs injustifiés.



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

**Juillet 2024**

## **Intercontrat :**

# **Comment ne pas te faire avoir...**

Être en intercontrat dans une ESN, c'est un peu avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête, on ne sait pas de quoi sera fait demain.

Que tu aies 15 ans, 20 ans d'ancienneté, que tu aies été débauché de Cap Gemini ou de SopraSteria, que tu reviennes de congés maternité, ou que tu viennes de terminer une mission à la Société générale, **tu as compris que tu es devenu un « problème » car tu es en intercontrat !**

**Les entretiens bidons, les missions qui ne correspondent pas à ton profil, les missions en province, les pressions pour te faire accepter n'importe quoi...** Toutes ces situations peuvent réellement mettre à rude épreuve ta patience et ta confiance en l'avenir.

On te demande de signer des trucs bizarres, on te propose des missions qui n'ont rien à voir avec ce que tu sais faire. Et gare à toi si tu plantes l'entretien, c'est toi qui prendras cher...

Il est pourtant important de se rappeler qu'en tant que salarié, tu as des droits.

Selon la convention collective, Inetum est tenue de te proposer des missions en adéquation avec ton poste et ton niveau, même si elles ne sont pas directement liées à ton domaine de compétence.

Cette situation peut parfois être complexe à gérer, mais il est important de se renseigner sur tes droits et de te faire accompagner si nécessaire par S3i.

**Pendant cette période d'intercontrat, les élus S3i te conseillent de rester actif. Mets à jour tes compétences, forme-toi, enfin essaie...Suis les parcours de sensibilisation type GenAI, reste disponible. Surveille tes messageries (courriel et sms) car les invitations aux réunions d'intercontrat te seront envoyées de façon aléatoire pour que tu puisses trébucher...**

C'est ce que tu peux faire de mieux, en attendant une nouvelle opportunité.

**En bref, fais le dos rond...**

Si tu parviens à trouver un autre emploi pendant cette période, sache que tu as le droit de demander la résiliation de ton contrat à tout moment.

**Enfin et surtout ne signe aucun document sans prendre le temps de réfléchir et de solliciter l'aide et les conseils des élus S3i,** reste sur tes gardes si ton commercial ou manager te propose un point de situation.

## **Contacte tes élus S3i ! Ne reste pas seul !**

**Nadira**  
**06.03.527.167**

**Refus de mission**

**GenAI**

**mission province**



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

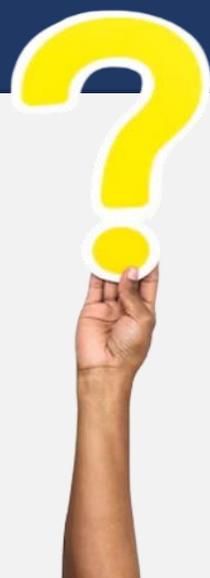
Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

**Juillet 2024**

## **Cooptation ou licenciements, telle est la question...**



Inetum, qui fait face à une vague de départs et/ou de licenciements sans précédent, a lancé une campagne de cooptation. Cette initiative qui propose des primes pouvant atteindre 3 000 € par recrutement réussi, incitent ainsi les salariés à coopter leurs proches ou connaissances.

Pourtant, tous les secteurs d'Inetum sont touchés par ces départs, qu'il s'agisse des managers, des commerciaux, des RRH, des services supports ou des consultants en intercontrat.

La cooptation qui repose sur l'idée que chaque collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique, possède un réseau professionnel et amical qui peut devenir une source de candidats potentiels pour Inetum.

Les collaborateurs deviennent ainsi les ambassadeurs de l'entreprise. Mais, il semble que l'attrait d'Inetum s'est estompé ces dernières années voire a complètement disparu aux yeux de ses salariés.

On s'interroge tous sur la stratégie d'Inetum, notamment depuis l'arrivée de Jacques Pommeraud et de Bain Capital. Alors que la cooptation est supposée favoriser la croissance, les départs et/ou licenciements semblent indiquer une réelle volonté de restructuration ou d'assainissement au sein de l'entreprise.

Il est essentiel de comprendre, qu'Inetum doit offrir un climat social favorable et une marque employeur solide pour que la cooptation puisse porter ses fruits.

Il est donc important que chacun de nous se pose les bonnes questions : jusqu'à quel point sommes-nous prêts à recommander à nos proches d'intégrer une entreprise qui montre si peu d'égards envers ses salariés ?

## **Refus de mission**

Vos élus S3i vous rappellent, qu'un consultant n'a pas le droit de refuser trois missions. Cette croyance largement répandue depuis de nombreuses années est en réalité basée sur un malentendu.

En qualité de salarié, vous êtes engagé dans une relation de travail avec votre employeur, ce qui vous oblige à vous conformer à ses demandes professionnelles. Le refus d'une mission peut être interprété comme de l'insubordination et pourrait légitimer un licenciement, dès le premier refus, si la mission est en adéquation avec vos compétences et vos responsabilités (conformément à l'article 8 de la convention des Bureaux d'Études).

Cependant, il existe des situations particulières où vous pouvez et devez dire non. Voici quelques motifs justifiant un refus légitime. La demande de l'employeur est illégale si, la mission met en péril votre sécurité, la mission est en dehors de vos compétences, la mission entraîne une perte de salaire, car vos frais ne sont pas intégralement remboursés.

Dans tous les cas, il est primordial d'exposer vos raisons de manière objective. Ne présumez pas qu'un refus de mission est légitime simplement parce que vous estimez que votre motif est valable et que vous agissez de bonne foi. **En cas de besoin, nous vous recommandons de demander l'assistance de vos élus S3i !**



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

**Juillet 2024**

## CLEVA, clap de fin ?



Nous avons appris via les réseaux sociaux qu'inetum est en négociations exclusives avec AnaCap, un investisseur privé, pour la vente de Cleva S.A.S, filiale spécialisée dans les solutions logicielles pour le marché de l'assurance et du courtage en France, au Portugal et en Espagne.



Cleva filiale d'inetum est un fournisseur de solutions logicielles d'assurance basé à Paris, principalement actif en France, au Portugal et en Espagne. Cleva travaille avec plus de 60 assureurs et courtiers et se concentre sur les logiciels d'assurance vie, santé et non-vie. Sous la direction d'AnaCap,

Inetum met en avant que grâce à ce partenariat avec AnaCap, Cleva pourrait accélérer sa croissance et étendre son offre de logiciels en Europe.

Bien évidemment, cette transaction est soumise à l'approbation des autorités et devrait être finalisée au second semestre 2024.

En parallèle de la vente de Cleva, Inetum Software attend de savoir quel sera son avenir. Sous la surveillance de Bain Capital, qui veille jalousement sur ses investissements, l'avenir d'inetum Software reste incertain.

## Déménagement Inetum Software



Inetum prévoit de faire déménager Software vers de nouveaux locaux situés à Clichy, à proximité de Stories. Ces locaux, d'une superficie de 1344 mètres carrés répartis sur deux étages, seront aménagés pour accueillir 108 postes de travail.

Les raisons sous-jacentes à ce déménagement nous interpellent. Quelles motivations ont conduit à cette décision ? Une cession se profile-t-elle ? Quels avantages pour les salariés et pour la société Software ?

Il incombe à la direction d'inetum de répondre à ces questions et de fournir aux salariés et aux élus des explications quant aux raisons qui ont motivé cette décision.



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

**Inetum**

**Juillet 2024**

## **Victoire de S3i contre Sopra Steria Group : Régularisation des primes vacances de 2016 à 2018 !**

Après une bataille juridique de plus de 5 ans, S3i a obtenu gain de cause devant la 2ème Cour d'Appel de Paris pour la correction du calcul des primes vacances de 2016 à 2018 chez Sopra Steria Group. Malgré le jugement en faveur des salariés, la Direction tarde à verser les sommes dues qui ont été pourtant provisionnées.

S3i presse la Direction de SopraSteria à exécuter rapidement le jugement pour que les salariés bénéficient de leurs droits.

Cette problématique demeure entière chez Inetum, où la question des primes de vacances et des droits des salariés reste un enjeu essentiel. Il est urgent que les salariés d'Inetum soient traités équitablement et perçoivent l'intégralité de ce qui leur est dû.



## **Mon retour à Stories : Entre open space anonymes et visages étrangers**

En intercontrat depuis la veille, aujourd'hui je commence une nouvelle vie dans un lieu totalement inconnu. L'impression d'être arrivé sur un nouveau contrat, et pourtant, c'est bien la société de l'employeur.

Après des années passées en mission, loin d'INETUM, le retour est brutal : La direction semble avoir oublié l'importance des salariés en mission. Venir à STORIES est devenu un vrai défi, sans guide ni repères. Pas de plan, pas d'indications claires, juste une suite de portes et de visages inconnus.

Une fois sur place, la perturbation se poursuit. Accueilli par une assistante de gestion dont ce n'est pas le rôle ou par personne, une fois sur le plateau, le constat est plutôt amer : Aucune zone définie, aucune chaleur humaine, juste la vision d'un espace impersonnel.

Les assistantes, les commerciaux et les managers, tous se confondent. Personne ne se présente, rendant l'intégration encore plus difficile. (C'est aujourd'hui devenu le propre des bureaux dits "FLEX", exacerbé dans le cas d'INETUM).

Pour couronner le tout, l'absence de considération de la part d'INETUM est frappante. On a l'impression de ne pas avoir d'importance, que le travail acharné des dernières années a été insignifiant en regard du seul intérêt financier des employeurs.

A se demander si l'on est vraiment un salarié de cette entreprise, ou simplement dans une course à la rentabilité. Le doute s'installe. La direction se soucie-t-elle vraiment de ceux qui font battre le cœur de l'entreprise.

Il est à espérer que les choses pourront changer. Que la compassion et l'humanité pourront un jour retrouver leur place au sein de ces murs froids et impersonnels.



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

Juillet 2024

## Questions & réclamations - Exprimez-vous !

Dans le cadre des réunions CSE vous pouvez nous faire part de vos préoccupations au sein de l'entreprise !



Salaires, intercontrat, missions, conditions de travail, formation....

Vos représentants du personnel S3i sont là pour vous écouter et agir en votre nom. Salaires, carrières, formations, congés, handicap, stress au travail... Aucune préoccupation n'est trop petite ou trop grande. Votre bien-être au travail est notre priorité.

Exprimez-vous en toute confidentialité !

Vos questions et réclamations seront anonymisées.

Votre contribution est essentielle pour améliorer nos conditions de travail.

Vos retours sont précieux pour nous permettre de créer un environnement épanouissant.

[inetum@s3i.fr](mailto:inetum@s3i.fr)

[nadira.zeroual@gmail.com](mailto:nadira.zeroual@gmail.com) (Idf)

[raphael.buatois@inetum.com](mailto:raphael.buatois@inetum.com) (Rhône-Alpes)

[Mohamed.mehdaoui@inetum.com](mailto:Mohamed.mehdaoui@inetum.com) (Sud-Ouest)

[Mamady.samassa@inetum.com](mailto:Mamady.samassa@inetum.com) (Software)

Votre expression est importante, qu'elle soit positive ou négative...

Lâchez-vous !  
Exprimez-vous !



Contactez-nous pour toutes vos préoccupations, questions ou suggestions !

Stocking



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

**Inetum**

# Juillet 2024 **Sexisme ordinaire au bureau : Décryptage**

Au bureau le sexisme ordinaire se cache parfois derrière des mots anodins. Ces petites remarques, en apparence bienveillantes, ont pourtant un impact réel. Voici quelques exemples :

1. **“Comment tu vas, ma belle ?”** Derrière cette familiarité, se cache une infantilisation des femmes. Pourquoi ne dit-on jamais “coucou mon puceron” aux hommes ? Une domination inconsciente s’installe, renforçant les inégalités.
2. **“C’est juste une blague !”** La réponse classique quand une plaisanterie tombe à plat. Ces remarques médiocres alimentent les stéréotypes sexistes. L’humour devient une stratégie d’évitement.
3. **“Elle doit déjà être partie chercher ses mômes.”** Les jugements sur les charges familiales culpabilisent les femmes. Elles optent parfois pour des postes “acceptables” plutôt que de suivre leurs aspirations.
4. **“Ce mec est une vraie femmelette.”** Cette réflexion insulte tout le monde. Les femmes doivent-elles être douces et les hommes virils ? Attention à ne pas se conformer aveuglément.
5. **“Bah alors, t’as tes règles ?”** Ces remarques intimes réduisent la confiance en soi des femmes. Leur opinion mérite mieux que des clichés hormonaux.
6. **« C’est une réunion Tupperware ? »** lorsqu’elles discutaient entre femmes.

## Réagir au Sexisme Ordinaire Astuces et Action

Face aux remarques sexistes, il existe des réponses pour sensibiliser votre interlocuteur :

1. **L’incompréhension feinte** : Demandez simplement : « Je n’ai pas compris ta blague, tu peux m’expliquer ? » Cette désarmante question mettra mal à l’aise celui qui a fait une remarque inappropriée.
2. **Pousser à développer** : Incitez votre collègue à s’expliquer. Par exemple : « Je suis surpris(e) par ta remarque. Est-ce que tu veux dire que - parce que je suis un homme/une femme - je devrais...? »
3. **Saisir vos référents harcèlement** : **Nadira & Christophe**
4. **La loi Rebsamen** : Elle condamne les comportements sexistes au travail. L’employeur doit prévenir ces agissements pour protéger la dignité de tous.
5. **Les risques** : Une discrimination sexiste peut entraîner jusqu’à 10 ans d’emprisonnement et 75 000 euros d’amende.

### Comment me contacter ?

Téléphone : 06.03.527.167- Email : [nadira.zeroual@gmail.com](mailto:nadira.zeroual@gmail.com)

Bureau : E000 - 1er bureau après les portillons



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

**Inetum**

## Je rejoins S3i...

Rejoignez S3i, l'organisation qui bouge avec vous !

Devenir adhérent de S3i, c'est ;

- S'informer et être soutenu, que ce soit sur le plan professionnel ou juridique.
- Connaître vos droits et rester à la page sur l'actualité sociale
- Devenir un acteur clé de S3i en participant activement aux débats et actions que nous menons.

Adhérer à S3i, cela coûte trop cher ? Non...

10 centimes par jour, ce n'est pas donné : c'est le prix d'un malabar...

Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants
- financement d'actions de supports
- assistance juridique. Tout ce qui permet de mieux vous représenter.

*S3i n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné.  
C'est la garantie de son indépendance !*

**Pourquoi votre adhésion à S3i est-elle essentielle ?**

En ralliant S3i, vous donnez du poids à notre syndicat. La force de S3i réside dans la diversité de ses membres. Plus nous sommes nombreux, plus notre voix portera. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative et être une force de proposition face à Inetum.

Rejoignez S3i et ensemble, façonnons un avenir où chaque voix compte.

### Montant des cotisations 2024

Adhérent non-cadre : 60 €

Adhérent cadre : 100 €

La cotisation max. annuelle revient à 34 €  
après déduction fiscale crédit d'impôt de 66%



### Vos contacts S3i

Nadira Zeroual

RSS Inetum Idf

Elue CSE Idf & CSSCT

Référente harcèlement

Téléphone : 06.03.527.167

Marc Boisde

Elu suppléant CSE Idf

Raphael Buatois

RSS CSE Rhône Alpes

Mohamed Mehdaoui

RSS CSE Sud-Ouest

Mamady Samassa

RSS Inetum Software

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site internet

<http://www.s3i-france.com> ou par

mail : [inetum@s3i.fr](mailto:inetum@s3i.fr) et

[adhesion@s3i.fr](mailto:adhesion@s3i.fr)

Bulletin d'adhésion

